

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Geschichte = Revue d'histoire suisse
Band: 3 (1923)
Heft: 2

Artikel: Deux Genevois policiers de Napoléon : Veyrat et Perlet
Autor: Burnet, E.L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-66486>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Deux Genevois policiers de Napoléon. Veyrat et Perlet.

à propos d'un ouvrage récent.¹⁾

Par E. L. Burnet.

Au début de la Révolution un certain Perlet, imprimeur à Paris, rue St.-André-des-Arts, entreprit la publication d'un journal dont peu de gens se souviennent aujourd'hui, mais qui eut en son temps son heure de vogue et de succès. Un coup de foudre vint malheureusement interrompre cette fortune naissante. Perlet, en effet, fut compris dans les proscriptions de fructidor et déporté à Cayenne, et lorsqu'il revint d'exil, au commencement du Consulat, la chance avait tourné. Réduit à vivre d'expédients, l'ancien journaliste, qui s'embarassait peu de scrupules, réussit vers 1806 à entrer en rapports avec le gouvernement anglais et la cour de Louis XVIII à Mitau.

Grâce à son passé de Thermidorien, il se posait en royaliste fidèle qui avait souffert pour la cause. Ses avances furent bien accueillies et l'on chargea le célèbre Fauche-Borel, un vétéran de la diplomatie secrète, de correspondre avec lui.

Perlet prétendait représenter un comité de gens haut placés, fatigués du régime impérial et qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour renverser Bonaparte au profit du roi légitime. Il se refusait du reste obstinément, pour toutes sortes de raisons spécieuses, à donner les noms de ces importants personnages, maréchaux, ministres, etc.

Désireux d'en savoir davantage et sur ses propres insinuations, on décida à Londres d'envoyer en France un émissaire pour

¹ G. Lenôtre. *Les agents royalistes en France au temps de la Révolution et de l'Empire. L'affaire Perlet.* Paris, 1923, 325 pages in 8.

s'aboucher avec lui. Fauche-Borel proposa et fit accepter pour cette mission un sien neveu, Charles Vitel, jeune homme âgé de 27 ans qui servait alors comme officier dans l'armée britannique. Vitel partit donc pour Paris, bien muni d'argent et d'instructions, mais à peine était-il arrivé qu'il fut arrêté, mis au secret, jugé par une commission militaire et fusillé comme espion anglais dans la plaine de Grenelle, lieu habituel de ces sortes d'exécutions (4 Avril 1807).

Perlet se montra fort affecté de cette catastrophe, que tous ses efforts, disait-il, n'avaient pu empêcher. Il s'était même fait envoyer par Fauche-Borel 600 Liv. Sterl. pour les démarches à faire. Cette extorsion et la fin malheureuse du jeune officier n'ébranlèrent pas d'ailleurs la confiance de Fauche-Borel et de ses commettants. Elle était cependant bien mal placée. Perlet était un mouchard et un agent provocateur. Il appartenait à la police où un ancien ami à lui, Veyrat, qui y remplissait les hautes fonctions d'inspecteur général, l'avait fait entrer deux ou trois ans auparavant pour le tirer de la misère, et c'est lui qui avait vendu et livré Vitel.

Le comité dont il se disait le porte-paroles était composé en réalité de Veyrat, du fameux Desmarets, chef de la police secrète et de la sûreté générale, du préfet de police Dubois, de Fouché, et, à l'arrière-plan, de Napoléon lui-même qui était tenu au courant de l'affaire.

Pour la suite de cette ténébreuse intrigue, véritable monument de duplicité et de ruse, je renvoie au beau livre de M. Lenôtre, dont je ne saurais trop recommander la lecture. Aussi bien, dans cette tragique et honteuse histoire, ce qui nous touche surtout, nous autres Suisses, c'est moins le drame que les acteurs. Par un hasard singulier, en effet, tous ou presque tous, Veyrat, Perlet, Fauche et Vitel, sont nos compatriotes authentiques et il n'est pas jusqu'à Desmarets lui-même qui n'ait quelque attache avec notre pays, ayant épousé, dit-on, une Neuchâteloise.

Je n'ai pas l'intention de parler ici de tous ces personnages, mais il m'a semblé intéressant de rechercher aux Archives de Genève quels avaient pu être les antécédents des deux premiers,

qui sont nés dans cette ville et y ont passé toute une partie de leur existence, avant la carrière imprévue qu'ils ont parcourue en France comme policiers de Napoléon.

Sur Perlet — Charles-Frédéric Perlet — bourgeois de Genève, 1759—1828, je n'ai pas trouvé grand chose à ajouter aux renseignements que donne M. Lenôtre. La seule indication qui mérite vraiment un peu d'attention, parce qu'elle montre l'ancienneté de leur connaissance, c'est qu'il s'était associé avec Veyrat le 26 Février 1782, pour l'établissement d'un cabinet de lecture, magasin de fournitures de papeterie et bureau de courtage qui paraît n'avoir eu qu'une durée éphémère. C'est entre cette date de 1782 et l'année 1790 qu'il partit pour Paris où il devait faire si peu d'honneur au nom de Genève.

Lorsqu'il en revint, couvert d'opprobre, 25 ou 30 ans plus tard, ce fut pour vivre dans le dénuement auprès d'une sœur qu'il avait retrouvé. M. Lenôtre rapporte qu'il se procurait quelques ressources en aidant cette sœur dans son état de brocheuse, mais j'ai lu dans le recensement de 1828 qu'il était clerc chez le procureur Cougnard. Peut-être cumulait-il ces deux métiers².

On est plus abondamment et surtout mieux documenté pour Pierre-Hugues Veyrat, 1756—1839, Bourgeois de Genève comme Perlet, et son aîné de trois ans³.

² Voici les principales dates genevoises pour Perlet. Elles ont déjà en partie été données par M. Lenôtre. Son grand-père, David Perlet, charpentier, d'une famille originairement dauphinoise, fixée dans le pays de Neuchâtel, fut reçu habitant de Genève le 10 Septembre 1717. Il eut pour fils Abraham Perlet, sergent dans la garnison, qui épousa le 12 Février 1757 à St.-Gervais, Charlotte Gignoux, de Nyon, veuve Dortal. Lui-même, Charles-Frédéric, naquit le 26 Janvier 1759 et fut baptisé le 6 Février à St.-Germain. Il fut reçu Bourgeois en même temps que son père le 30 Juin 1770 et se maria à St.-Germain le 9 Janvier 1779 avec Marthe-Elisabeth Quiby, fille de Jacques Quiby, Bourgeois, qui lui donna déjà une fille le 11 Juin. Dans l'acte de décès de cette enfant, morte trois jours après sa naissance, il est qualifié de teneur de livres. Perlet mourut à la Madeleine, où il habitait avec sa sœur, le 29 Novembre 1829 âgé d'environ 70 ans. Il était veuf d'Elisabeth Quiby et s'était remarié en secondes noces avec Elisabeth Fiévée, sœur de l'écrivain.

³ Voici, de même que pour Perlet, les principales dates genevoises qui concernent Veyrat. Il était d'origine savoissienne. Son grand-père, Joseph

Il est facile de s'assurer, par exemple, que dès sa jeunesse il était violent et brutal, même pour un temps où l'on avait le sang plus chaud et la main plus prompte qu'aujourd'hui⁴. Mais ce n'est pourtant pas dans cette direction qu'il faut chercher sa vraie caractéristique. Elle est ailleurs, et en un point qui ne permet d'invoquer en sa faveur aucune circonstance atténuante. Veyrat qui était d'abord entré dans la « fabrique » avait travaillé pendant quelques années comme horloger, ensuite comme monteur de boîtes, mais la partie allant assez mal et son talent étant mince, l'ouvrage avait fini par lui manquer et il avait dû s'orienter d'un autre côté. Il s'était alors lancé dans le courtage⁵, puis dans le commerce de l'horlogerie et de la bijouterie. En même temps il faisait des affaires. Il avait enfin trouvé sa voie, mais nous allons voir ce qu'il faut entendre par là et ce qui se cachait sous ces apparences.

Le 28 Mai 1788 une plainte, qui fut bientôt suivie de plusieurs autres, était portée contre lui pour usure par un marchand de la ville nommé Bouvier et il fut en effet prouvé par l'instruction qui fut immédiatement ouverte que Veyrat, sous le couvert de son commerce d'horlogerie et de bijouterie, était un usurier de la pire espèce qui prêtait son argent à 40, 60, et même, lorsqu'il y avait de gros risques à courir, à 85 0/0, en sorte qu'avec des dépenses qui dépassaient beaucoup le revenu de ses biens, il avait gagné à ces pratiques plus de 10 000 livres courantes en trois ans (environ Frs. 16,000 de notre monnaie et au moins

Veyrat, maître boucher, était venu d'Annecy à Genève et avait été admis à l'Habitation le 9 Novembre 1731 après 17 ans de séjour. Lui-même était le quatrième enfant de Jean-Jacques Veyrat et de Suzanne Desrogis. Il naquit le 9 Octobre 1756 et fut baptisé le 12 à St.-Gervais et, pour en finir avec ces questions d'état civil, se maria le 17 Février 1778 à St.-Pierre avec Jeanne-Elisabeth Moran qui lui donna plusieurs enfants. Il avait été reçu Bourgeois encore mineur, le 6 Juillet 1770, six jours après Perlet et dans les mêmes conditions que celui-ci.

⁴ Voir dans le Registre du Conseil et dans les Procès criminels de 1775 sa sauvage agression contre le granger Penard. Noter aussi dans le Registre du Comité de Sûreté de 1793, le soufflet qu'il donne en pleine rue à un passant qui parlait mal du Club fraternel et des Comités provisoires.

⁵ C'est pendant cette période qu'il s'était associé avec Perlet.

quatre ou cinq fois plus, comme valeur réelle, en tenant compte du pouvoir de l'argent)⁶.

Veyrat fut jugé le 5 Août par le Petit Conseil et, malgré une défense où il fit preuve de l'esprit le plus retors et de la plus insigne mauvaise foi, condamné entre autres choses à cinq ans de bannissement, verdict sévère qu'il attribue à la différence d'opinions politiques qui le séparait de ses juges — il était Représentant — mais qui s'explique très suffisamment pas les faits de la cause⁷. Il n'accomplit du reste pas sa punition intégralement, le Conseil des CC, auquel il avait adressé un recours au bout de dix-huit mois, l'ayant relevé de la fin de sa peine, le 23 Décembre 1789, moyennant six mois de prison domestique.

Veyrat n'en conserva pas moins contre ses juges et tout le parti aristocratique une profonde rancune de cette aventure. Il était donc tout préparé à se ranger parmi les adversaires du gouvernement pendant la crise qui emporta l'ancien régime en 1792 et à accepter joyeusement celui qui fut instauré à la place, mais on n'en doit pas conclure qu'il soit devenu en 1793 et 1794 un «terroriste impitoyable» comme le dit M. Lenôtre avec un peu d'exagération. Veyrat fut comme beaucoup d'autres un bon révolutionnaire, mais on ne le voit se mettre en avant dans aucune occasion importante et son nom est rarement mentionné dans les documents du temps⁸.

⁶ Voici à titre d'échantillon le bilan d'une de ces opérations d'usure, celle qui avait donné lieu à la première plainte. Bouvier en 1786 avait emprunté à Veyrat 25 louis pour deux mois, moyennant un intérêt d'un louis par mois (48 % l'an) que Veyrat s'était fait donner d'avance. Il n'avait donc livré effectivement que 23 louis à Bouvier. Ce dernier n'étant pas en mesure de payer à l'échéance, le billet avait été renouvelé aux mêmes conditions pour deux autres mois et cela huit fois de suite, Bouvier versant chaque fois d'avance ses deux louis d'intérêt, si bien qu'au bout de dix-huit mois il avait déjà déboursé 16 louis pour 23 qu'il avait reçus à l'origine, tout en restant entièrement débiteur des 25 louis empruntés primitivement. C'est alors qu'il s'était adressé à la justice pour faire cesser cette exploitation.

⁷ M. Lenôtre sait que Veyrat avait été usurier et connaît sa condamnation au bannissement, mais il rattache celle-ci à une affaire d'émission de fausse monnaie dont je n'ai trouvé aucune trace à Genève.

⁸ Il est cité par exemple comme président ou ancien président du cercle de l'Egalité (qui, par parenthèse, n'était pas du tout une réunion

Homme d'argent avant tout, et tel que nous le connaissons par son procès et par les détails qu'il donne sur lui-même dans quelques pièces qui nous sont parvenues, il est facile de se rendre compte qu'il devait être infiniment plus soucieux de remonter ses affaires que de politique. La « fabrique » genevoise souffrait beaucoup de la crise européenne et les faillites succédaient aux faillites. Veyrat, qui avait repris à son retour d'exil un commerce d'horlogerie et de commission, avait donc là de quoi occuper suffisamment son activité et c'est évidemment le peu de succès de ses efforts, malgré toute sa peine, qui l'incita à quitter Genève en Août 1795 pour aller chercher à Paris une meilleure fortune⁹.

Sur ce nouveau théâtre, du reste, il ne rencontra d'abord que des déceptions. Un établissement commercial qu'il avait fondé au faubourg St.-Denis ne réussit pas et il dut en fin de compte, pour se tirer d'affaires, entrer dans la police où il devait se tailler en peu d'années la position que l'on sait¹⁰.

Rien pourtant dans ses avatars antérieurs ne semblait l'avoir préparé bien spécialement pour cette carrière, cependant en y regardant de près, on s'aperçoit qu'il avait apporté de Genève deux choses qui pouvaient beaucoup l'aider dans sa nouvelle vocation : une intelligence subtile, abondante en ruses et en détours, et aussi peu de scrupules qu'il en fallait pour être au service du Directoire et plus tard de Fouché. Il y joignait des qualités professionnelles sur lesquelles tout le monde est d'accord, la fermeté,

de buveurs de sang) le 4 Novembre 1794 et le 2 Février 1795 et c'est lui qui vient déposer à la Chancellerie d'Etat, le 5 Janvier 1795, en qualité de secrétaire par intérim du Comité central des clubs, les papiers de ce comité pour les soustraire aux entreprises des énergumènes de la Grille qui voulaient s'en emparer.

⁹ Cf. le certificat de cité et de bonne vie et mœurs qui lui est délivré le 12 Août 1795 ensuite d'une requête où il expose « que les affaires de son commerce exigent sa présence à Paris où il se propose de se fixer quelque temps pour les suivre avec plus de facilité et de fruit. »

¹⁰ Il eut cependant quelques déboires au début et même fut mis à pied plusieurs fois, mais toujours rappelé. Pourtant sa position ne fut vraiment bien assise qu'après le 18 Brumaire, lorsque Bonaparte, qui l'avait remarqué, l'eut nommé par décret spécial inspecteur général de la police pour le quatrième département qui avait Paris dans son ressort.

le tact, des idées qui lui firent avoir des initiatives heureuses¹¹, etc.. Mais la *Biographie Michaud* qui lui consacre un article très élogieux va certainement trop loin lorsqu'elle vante « son honorabilité sans tache » devenue « proverbiale dans l'administration ». Nous savons déjà ce qu'il faut penser sur ce point. M. Lenôtre est sûrement beaucoup plus dans le vrai quand il accuse Veyrat d'avoir été un fonctionnaire très âpre au gain et dont l'argent était le principal mobile. On peut même le soupçonner sans lui faire tort d'avoir abusé de son emploi pour son intérêt particulier et de s'être arrangé parfois, moyennant finance, à ne pas rencontrer les gens qu'il devait mettre en arrestation. Cela serait tout à fait conforme à ce que nous connaissons de sa vie à Genève. Ce trait et le fait qu'il passe pour avoir servi d'espion à Napoléon dans les bureaux de la préfecture et du ministère de la police finissent de le peindre.

Je n'ai pas d'ailleurs à m'arrêter sur l'activité de Veyrat à Paris, c'est une partie de sa carrière qui sort du cadre que je me suis tracé¹². Ma tâche est donc achevée. Je voudrais cependant, avant de terminer, dire un mot du procès qui mit le point final à la longue intrigue dont j'ai raconté le commencement au début de cet article. Il clôt en même temps la carrière publique des deux policiers dont nous venons de nous occuper. Le guet-apens qui avait conduit le pauvre Vitel devant le peloton d'exécution n'avait pas interrompu les relations de Fauche-Borel et de Perlet¹³. Pendant de longues années encore ce dernier continua

¹¹ Il prit en particulier pour la décence des rues d'utiles mesures qui font souvenir qu'il venait d'une ville très morigénée du côté des mœurs, mais cela ne veut pas dire que les siennes furent irréprochables. Il avait eu à Genève deux enfants naturels, l'un avant, l'autre après son mariage.

¹² Ceux qui seraient curieux de s'en faire une idée pourront consulter, outre le livre de M. Lenôtre qui trace de Veyrat un portrait assez inquiétant, les articles au contraire très louangeurs de la *Biographie Michaud*, déjà citée, de la *Biographie des hommes vivants*, Paris, 1816—1819, et de la *Biographie universelle et portative des contemporains*, Paris, 1836.

¹³ Charles-Samuel Vitel ou mieux Witel, la victime de Perlet, était aussi de Genève bien qu'il n'y fut pas né. Il était fils de ce Jérémie Witel qui fut fusillé en 1794 par ordre du second Tribunal révolutionnaire genevois et d'une sœur de Fauche-Borel. On me permettra de relever à ce propos une petite omission de M. Lenôtre. Il dit que Jérémie

à duper son trop confiant correspondant pour le plus grand bénéfice de la police parisienne qui se procurait par ce canal d'abondants renseignements sur les projets et les plans de l'émigration et du cabinet britannique. Perlet alla même en personne en Angleterre et réussit à se faire recevoir par le futur Louis XVIII. Ce ne fut que la Restauration une fois accomplie et lorsqu'il fut lui-même de retour à Paris que Fauche-Borel fut enfin désabusé de sa longue crédulité et apprit quel était l'auteur de la mort de son malheureux neveu.

Pour se venger dans la mesure du possible, il intenta un procès à Perlet en restitution des sommes que celui-ci lui avait escroquées. Pour le crime lui-même, couvert par une amnistie, il ne pouvait plus rien. Perlet essaya d'abord de payer d'audace, mais Veyrat, appelé comme témoin, dévoila la trame entière et étala sous les yeux du public toute la vilenie de son ancien protégé¹⁴.

Perlet comprit alors que son rôle était fini. Il s'enfuit à Genève avant le jugement, échappant ainsi aux cinq ans de prison auxquels il fut condamné le 25 Mai 1816. Nous avons vu qu'il traîna ses derniers jours dans la honte et la misère.

Son ancien ami Veyrat était aussi rentré dans la vie privée. Il avait fait ordonnancer sa pension de retraite en 1817 et paraît avoir passé à Paris dans l'aisance les dernières années de sa vie¹⁵.

Witel laissait en mourant deux enfants; en réalité il en laissait quatre, dont deux survécurent à Charles-Samuel: une fille, Clémentine qui mourut en 1836 ou 1837 et un fils, Edouard, qui s'était fixé en Angleterre et y avait suivi la carrière du professorat. Pour finir il s'était converti au catholicisme. Sa mère, très âgée, vivait encore en 1839 à Vevey où elle s'était retirée (d'après des Souvenirs inédits de M. Georges Mallet, aimablement communiqués par M. Léon Martin).

¹⁴ C'était un prêté pour un rendu. Lorsque Fauche-Borel, encore en pleine confiance, l'avait interrogé, Perlet avait essayé de rejeter sur Veyrat toute la trahison commise envers le jeune officier.

¹⁵ D'après la *Biographie des hommes vivants* et la *Biographie des contemporains* il aurait déjà quitté définitivement la police en Avril 1814. Ce serait peut-être une date à contrôler. Son fils Jean-François, né à Genève le 14 Mai 1785 et baptisé le 21 au Temple-Neuf, qui avait servi sous ses ordres en qualité d'inspecteur adjoint, le suivit dans sa retraite et établit en 1815 une fabrique d'orfèvrerie plaquée qui devint un des beaux établissements de Paris.

Ainsi finirent loin l'un de l'autre et dans des conditions bien différentes deux hommes qui avaient été des complices et qui tous deux peuvent être considérés comme des échantillons bien médiocres de l'humanité. Il y a cependant une nuance à établir entre eux. Perlet ne fut jamais qu'un mouchard vulgaire et un intrigant de bas étage; Veyrat, qui au fond ne valait peut-être pas beaucoup mieux que lui, relève au moins ses côtés suspects par son intelligence et par les services réels et d'ordre avouable qu'il rendit malgré tout à l'administration dont il fit partie.
